

Annexe 1 Grille Volet 1 « Amélioration »

Grille de sélection

Intitulé de la mesure :

4.15 : Investissements individuels pour la valorisation agricole de l'eau Volet "Amélioration de périmètres existant"



Les informations relatives à la notation du critère sont susceptibles d'ajustements (notamment à l'issue des premiers appels à projets).

Principes de sélection	Critère de sélection	Détail critère	Conditions de notation	Fourchette	Note maximale attribuée	Poids	Note finale maximale
Aspects économiques 35%	Installation	Installé depuis moins de 5 ans à la date de la demande	0 non - 5 oui	0 ou 5	5	1	5
	Indicateurs économiques du projet	Charges de la structure après réalisation du projet/ha irriguée, économies éventuelles permises par le projet (baisse de la facture énergétique par exemple), augmentation de l'EBE/UTA	Analyse par comité constitué des financeurs et services de l'Etat	0-10	10	1	10
	Adaptabilité de l'exploitation (réduction de la sensibilité aux altérations économiques)	SIQO – AB – diversification...		0-5	5	1	5
	Analyse du projet agricole	Type de production agricole : production alimentaire humaine, autonomie fourragère des élevages, autre production... Finalité agricole principale du programme : augmentation des rendements, stratégie assurantielle, développement d'une nouvelle production... Modalités de pérennisation de la vocation agricole des terres et ouvrages		0-15	15	1	15
Coopération, et proximité 15%	Mode commercialisation	présence d'une commercialisation en circuit court et de proximité à hauteur d'au moins 10 % du chiffre d'affaires		0-5	5	1	5
	Dimension collective du projet	Projet dans une démarche de gestion intégrée de la ressource en eau Projet en lien avec des démarches territoriales (PSADER, ETC) Démarche innovante de coopération (GIEE, PEI...)	0-5	5	1	5	
	Solidarité des secteurs irrigués avec les secteurs non irrigables,	coopération entre exploitations relativement à l'approvisionnement en matières premières	0-5	5	1	5	
Autres critères	Projet de contribution à l'équilibre quantitatif (économies d'eau, substitution...) situé sur des bassins versants ou des masses d'eau prioritaires du SDAGE	(voir carte des SDAGE)	non oui	0 1	15	1	15
	Niveau des économies d'eau potentielles au cours de la campagne d'irrigation par rapport au prélèvement annuel ou Volumes substitués (entre masses d'eau ou dans le temps) pour soulager une masse d'eau déficitaire par rapport au prélèvement actuel Pour les projets combinant les deux aspects la note la plus élevée sera choisie majorée d'un bonus de 5 points	Volumes indiqués par le porteur de projet au regard des études techniques préalables. La qualité de ces études sera analysée par le comité de sélection	<5% 5 à 10 % 10 à 25 % 25 à 50 % > 50 % <5% 5 à 20 % 20 à 40 % 40 à 75% > 75 %	1 à 5	5	3	15 + 5 bonus
	Nombre de types d'actions déjà mises en œuvre par le porteur ou prévues dans le projet pour réaliser des économies d'eau et optimiser l'efficacité des systèmes (systèmes de culture, pilotage de l'irrigation, matériel économe...)	Préciser : factures matériel de contrôle, règlement de l'ASA, adaptation des cultures, choix de matériel économe...	Aucune 1 à 2 3 à 4 plus de 4	0 1 2 3	3	5	15
	Autre intérêt environnemental	économies d'énergie, démarche particulière d'amélioration de l'état des milieux (Soutien d'étiage, biodiversité, ZH...) (hors aspects réglementaires)	Analyse par comité constitué des financeurs et services de l'Etat	0 à 5	5	1	5

NOTE FINALE :

Note minimale possible : 3
Note maximale possible : 105

NOTE ELIMINATOIRE : 20

Grille Volet 2 « Création »

Grille de sélection

Intitulé de la mesure :

4.15 : Investissements individuels pour la valorisation agricole de l'eau Volet "Création de nouvelles surfaces"



Les informations relatives à la notation du critère sont susceptibles d'ajustements (notamment à l'issue des premiers appels à projets).

Principes de sélection	Critère de sélection	Détail critère	Conditions de notation	Fourchette	Note maximale attribuée	Poids	Note finale maximale
Aspects économiques 50%	Installation	Installé depuis moins de 5 ans à la date de la demande	0 non - 5 oui	0 ou 5	5	1,5	7,5
	Indicateurs économiques du projet	Charges de la structure après réalisation du projet/ha irriguée, économies éventuelles permises par le projet (baisse de la facture énergétique par exemple), augmentation de l'EBE/UTA	Analyse par comité constitué des financeurs et services de l'Etat	0-5	5	3	15
		Adaptabilité de l'exploitation (réduction de la sensibilité aux altérations économiques)		SIQO – AB – diversification...	0-5	5	1,5
	Analyse du projet agricole	Type de production agricole : production alimentaire humaine, autonomie fourragère des élevages, autre production... Finalité agricole principale du programme : augmentation des rendements, stratégie assurantielle, développement d'une nouvelle production... Modalités de pérennisation de la vocation agricole des terres et ouvrages		0-20	20	1	20
Coopération, et proximité 30%	Mode commercialisation	présence d'une commercialisation en circuit court et de proximité à hauteur d'au moins 10 % du chiffre d'affaires		Analyse par comité constitué des financeurs et services de l'Etat	0-5	5	2
	Dimension collective du projet	Projet dans une démarche de gestion intégrée de la ressource en eau Projet en lien avec des démarches territoriales (PSADER, ETC) Démarche innovante de coopération (GIEE, PEI...)	0-5		5	2	10
	Solidarité des secteurs irrigués avec les secteurs non irrigués,	coopération entre exploitations relativement à l'approvisionnement en matières premières	0-5		5	2	10
Ecoresponsabilité 20 %	Nombre de types d'actions déjà mises en œuvre par le porteur ou prévues dans le projet pour réaliser des économies d'eau et optimiser l'efficacité des systèmes (systèmes de culture, pilotage de l'irrigation, matériel économe,...)	Préciser : factures matériel de contrôle, règlement de l'ASA, adaptation des cultures, choix de matériel économe...	Aucune 1 à 2 3 à 4 plus de 4	0 1 2 3	3	5	15
	Autre intérêt environnemental	économies d'énergie, démarche particulière d'amélioration de l'état des milieux (Soutien d'étiage, biodiversité, ZH...) (hors aspects réglementaires)	Analyse par comité constitué des financeurs et services de l'Etat	0 à 5	5	1	5

NOTE FINALE :

Note minimale possible : 0
Note maximale possible : 100

NOTE ELIMINATOIRE : 20